



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

édition et imprimerie

Question écrite n° 58361

Texte de la question

M. Jean-Jacques Jégou attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie au sujet de l'Imprimerie nationale. Cette entreprise souffre apparemment d'un défaut de stratégie claire et à long terme, et d'une gestion difficile. La délocalisation prévue viendra peut-être aider à résoudre quelques difficultés, sans régler les questions essentielles. Les salariés sont particulièrement inquiets sur la réorganisation de l'Imprimerie nationale, qui n'est pas bien définie. Par ailleurs, toute une partie des activités de l'Imprimerie nationale, particulièrement celles liées à notre patrimoine historique, n'est pas exploitée, alors que la France est le seul pays à pouvoir effectuer un certain nombre de travaux. Aussi, il souhaite connaître les orientations qui vont être prises concernant la gestion et la réorganisation de cette entreprise, ainsi que les moyens qui vont être mis en oeuvre pour activer la partie patrimoniale de l'entreprise.

Texte de la réponse

L'Imprimerie nationale est depuis le 1er janvier 1994 une société anonyme soumise aux règles de la concurrence. Elle n'a conservé que le monopole des documents de sécurité de l'Etat (passeports, cartes d'identité, permis de conduire, carte grises, etc.) qui ne représentent que 5 % de son chiffre d'affaires. En dehors de ces produits, la mise en concurrence existe aussi bien lorsque l'Imprimerie nationale répond aux appels d'offres publics que lorsqu'elle développe sa clientèle privée. Pour répondre aux défis auxquels elle est confrontée, l'entreprise a conduit en 1999, avec les services du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie et l'aide d'un cabinet de consultants extérieurs, un audit. Elle a retenu des axes stratégiques pour les années 2000 à 2003 : se concentrer sur ses métiers principaux (produits rotative feuille et continu) ; développer, à côté de sa clientèle traditionnelle, son volume d'activité sur les produits de communication (grande distribution, magazines, catalogues, etc.) ; valoriser son bon positionnement sur le marché en forte croissance des produits fiduciaires (documents d'identité, produits sécurisés, cartes plastique, etc.) ; nouer, en particulier dans le secteur des rotatives, des partenaires préfigurant les évolutions futures du secteur et de son organisation. En vue de cet objectif, dans un secteur soumis à une concurrence européenne très vive face à des clients et des fournisseurs organisés et puissants, l'Imprimerie nationale doit poursuivre ses efforts de redressement. Le président-directeur général a proposé à son conseil d'administration, qui en a approuvé le principe, le déménagement de l'usine de Paris, qui abrite également le siège. Construite au début du siècle, pour plus de 2 000 personnes, en quadrilatère sur plusieurs niveaux, l'usine ne compte plus que 450 personnes et ne correspond plus aux normes modernes de fonctionnement d'une industrie où l'amont traite des flux de données numériques destinées à des chaînes de production aval en ligne sur un seul niveau afin de réduire les stocks intermédiaires et les manutentions. Ce dossier doit évidemment être conduit en concertation avec les personnels de l'entreprise. Des groupes de travail sont actuellement à l'oeuvre qui examinent les problèmes industriels et sociaux de réimplantation en fonction des différents sites, entre lesquels le choix n'est pas arrêté. Cette opération est indépendante de l'évolution des effectifs. Elle vise à donner à l'entreprise, à travers la réalisation d'un actif de cette importance, les moyens de nouveaux investissements productifs. Enfin, le patrimoine typographique détenu en nature et en savoir-faire industriel est une composante à part entière de cette réflexion. Il convient

d'en assurer la pérennité sans en faire supporter le poids à l'entreprise. Plusieurs solutions sont à l'étude en liaison principalement avec d'autres départements ministériels et des collectivités locales. En sa qualité d'actionnaire unique, l'Etat veillera bien évidemment aux aspects sociaux et patrimoniaux de l'évolution de l'entreprise ; il restera également attentif au retour rapide à l'équilibre de cette entreprise industrielle.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Jégou](#)

Circonscription : Val-de-Marne (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58361

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 février 2001, page 1186

Réponse publiée le : 30 juillet 2001, page 4396